

yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2025/26-09 n°01 du 26 septembre 2025

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **Le procès-verbal de la séance du 5 juillet 2024.**

Membres composant le conseil : 32

Membres en exercice : 30

Membres présents ou représentés : 27

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Perpignan, le 26 septembre 2025

Le Président,



Yvan AUGUET

PJ : PV CA du 5/07/2024

CPI : Direction / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy

66860 PERPIGNAN Cedex 9

04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2025/26-09 n°02 du 26 septembre 2025

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences et notamment son article 19 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **Le contingent congés pour recherches ou conversions thématiques (CRCT) des personnels enseignants-chercheurs pour l'année universitaire 2026-2027 : la détermination du nombre de semestres pouvant être attribués au titre de la phase locale (établissement) est de 3 semestres.**

Membres composant le conseil : 32

Membres en exercice : 30

Membres présents ou représentés : 27

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 27

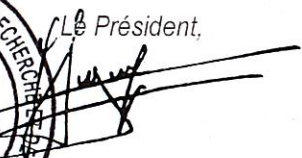
Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Perpignan, le 26 septembre 2025

Le Président,



Yvan AUGUET

PJ : Note sur la fixation du contingent de CRCT

CPI : DRRH / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy

66860 PERPIGNAN Cedex 9

04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2025/26-09 n°03 du 26 septembre 2025

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 et L954-2 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/ CA 2024/5-07 n°08 du 5 juillet 2024 concernant la mise à jour des lignes directrices de gestion (LDG) relatives à la politique de rémunération et indemnitaire des personnels BIATSS titulaires et des personnels contractuels au titre des fonctions attributaires de la nouvelle bonification indiciaire (NBI) ;

Vu la délibération du conseil de gestion de la Fondation UPVD du 26 novembre 2024 ;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université ;

Vu l'avis du comité social d'administration du 19 septembre 2025,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à la majorité :

➤ **Les lignes directrices de gestion (LDG) relatives à la politique de rémunération et indemnitaire des personnels BIATSS titulaires et des personnels contractuels : Régime prime d'intéressement FTLV, suppléance, Fondation et Projet ACROSS.**

Membres composant le conseil : 32

Membres en exercice : 30

Membres présents ou représentés : 27

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

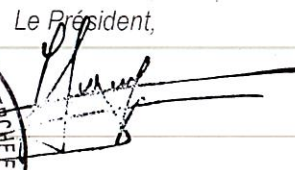
Suffrage valablement exprimé : 27

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 2

Fait à Perpignan, le 26 septembre 2025

Le Président,

Yvan AUGUET



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
Université
de Perpignan
Via Domitia

PJ : LDG susmentionnées

CPI : DRRH / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy

66860 PERPIGNAN Cedex 9

04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2025/26-09 n°04 du 26 septembre 2025

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 et L954-2 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/4-07 n°06 du 4 juillet 2025 relative à la mise à jour des lignes Directrices de Gestion (LDG) Indemnitaires des personnels enseignants-chercheurs et des personnels enseignants ;

Vu la délibération du conseil de gestion de la Fondation UPVD du 26 novembre 2024 ;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université ;

Vu l'avis du comité social d'administration du 19 septembre 2025,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à la majorité :

➤ **Les lignes directrices de gestion (LDG) relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants-chercheurs et enseignant : Régime prime d'intéressement FTLV, suppléance, Fondation et Projet ACROSS.**

Membres composant le conseil : 32

Pour : 25

Membres en exercice : 30

Contre : 0

Membres présents ou représentés : 27

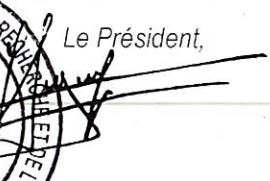
Abstention : 2

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 27

Fait à Perpignan, le 26 septembre 2025

Le Président,



Yvan AUGUET

PJ : LDG susmentionnées

CPI : DRRH / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy

66860 PERPIGNAN Cedex 9

04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2025/26-09 n°05 du 26 septembre 2025

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2024/5-07 n°08 du 5 juillet 2024 concernant la mise à jour des lignes directrices de gestion (LDG) relatives à la politique de rémunération et indemnitaire des personnels BIATSS titulaires et des personnels contractuels au titre des fonctions attributaires de la nouvelle bonification indiciaire (NBI) ;
Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université ;
Vu l'avis du comité social d'administration du 19 septembre 2025,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

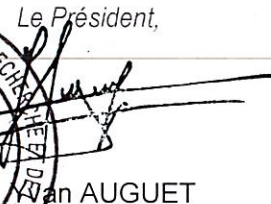
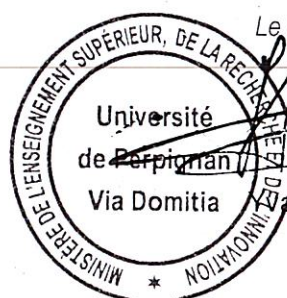
➤ **Les ajustements de la cartographie RIFSEEP-BIATSS titulaires :**

- ↳ Mise en place de l'IFSE à la rentrée 2025
- ↳ Demande d'ajustement de la cartographie RIFSEEP

Membres composant le conseil : 32
Membres en exercice : 30
Membres présents ou représentés : 27
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0
Suffrage valablement exprimé : 27

Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Fait à Perpignan, le 26 septembre 2025

Le Président,


Yvan AUGUET

PJ : cartographies RIFSEEP susmentionnées
CPI : DRRH / Rectorat
Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2025/26-09 n°06 du 26 septembre 2025

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu la Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et notamment son article 5 ;
Vu le décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique ;
Vu l'arrêté du 7 mai 2021 fixant pour la fonction publique de l'Etat la liste des indicateurs contenus dans la base de données sociales ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université ;
Vu l'avis du comité social d'administration du 19 septembre 2025,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ Le rapport social unique 2024.

Membres composant le conseil : 32	Pour : 27
Membres en exercice : 30	Contre : 0
Membres présents ou représentés : 27	Abstention : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 27	

Fait à Perpignan, le 26 septembre 2025

Le Président,



Yvan AUGUET

PJ : Rapport social unique 2024 susmentionné
CPI : DRRH / Rectorat
Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2025/26-09 n°07 du 26 septembre 2025

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **Le dossier d'expertise pour l'opération : campus durable, connecte et accessible pour certains bâtiments de l'université de perpignan : bâtiment F1-F3 – amphithéâtre 4.**

Membres composant le conseil : 32

Membres en exercice : 30

Membres présents ou représentés : 27

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Perpignan, le 26 septembre 2025

Le Président,



Yvan AUGUET

PJ : dossier d'expertise susmentionné

CPI : Direction / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy

66860 PERPIGNAN Cedex 9

04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2025/26-09 n°08 du 26 septembre 2025

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/CA 2024/26-04 n°01 du 26 avril 2024 relative au projet de transfert, à compter de la rentrée 2024/2025, des missions d'enseignement supérieur, de la gestion totale de l'antenne de Mende et des moyens afférents dont les emplois, de l'UPVD à l'Université de Nîmes ;

Vu la délibération UPVD/CA 2024/07-06 n°04 du 7 juin 2024 relative au transfert des emplois et de la masse salariale afférente à l'université de Nîmes, à compter de la rentrée 2024/2025, au titre du projet de transfert des missions d'enseignement supérieur et de la gestion totale de l'antenne de Mende ;

Vu la convention de financement relative à l'opération de transfert de l'antenne de Mende entre l'UPVD et l'Université de Nîmes signée le 20 septembre 2024 ;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **L'avenant à la convention de financement relative à l'opération de transfert de l'antenne de Mende au titre de l'année 2025 entre l'UPVD et Nîmes Université.**

Membres composant le conseil : 32

Membres en exercice : 30

Membres présents ou représentés : 27

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 27

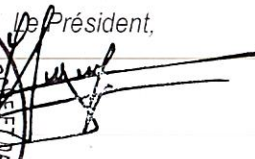
Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Perpignan, le 26 septembre 2025



Le Président,

Yvan AUGUET

PJ : Avenant 2025 susmentionné

CPI : Direction / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy

66860 PERPIGNAN Cedex 9

04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2025/26-09 n°09 du 26 septembre 2025

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **Les tarifs de la boutique UPVD des produits proposés à la vente.**

Membres composant le conseil : 32

Membres en exercice : 30

Membres présents ou représentés : 27

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Perpignan, le 26 septembre 2025

Le Président



YVAN AUGUET

PJ : tarif susmentionné

CPI : Direction de la communication / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy

66860 PERPIGNAN Cedex 9

04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2025/26-09 n°10 du 26 septembre 2025

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **La modification des tarifs des articles de la boutique pour la braderie de la campus week.**

Membres composant le conseil : 32

Membres en exercice : 30

Membres présents ou représentés : 27

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0



Fait à Perpignan, le 26 septembre 2025

Le Président,

Yvan AUGUET

PJ : tarifs des articles susmentionnés

CPI : Direction de la communication / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy

66860 PERPIGNAN Cedex 9

04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19



univ-perp.fr

yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2025/26-09 n°11 du 26 septembre 2025

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université ;

Vu l'avis du conseil de gestion de la Fondation UPVD du 18 février 2025 ;

Vu l'avis du conseil de gestion de la Fondation UPVD du 1^{er} juillet 2025 ;

Vu l'accord des conseillers pour l'approbation dans leur ensemble des conventions de mécénat suivantes objet de la présente délibération,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **Les conventions de mécénat suivantes :**

- Avenant n°1 à la convention de mécénat entre l'UPVD et la Brasserie Milles ;
- Convention de mécénat entre l'UPVD et la société publique locale (SPL) Sillages Canet-en-Roussillon ;
- Convention de mécénat entre l'UPVD et le Groupe SCALA ;
- Convention de mécénat entre l'UPVD et la société la Pyrénéenne ;
- Convention de mécénat entre l'UPVD et la ville de Saleilles au titre de la chaire « Ambition pour les territoires » ;
- Contrat de mécénat entre l'UPVD et la société VEOLIA EAU ;
- Convention de mécénat entre l'UPVD et la société Organic Production au titre de la chaire « Agrolab » ;
- Convention de mécénat entre l'UPVD et la ville de Canet en Roussillon au titre de la chaire « Ambition pour les territoires » ;
- Conventions de mécénat entre l'UPVD et le Sydeel 66 au titre de la chaire « Ambition pour les territoires » et la chaire « Mobilité durable » ;
- Convention de mécénat entre l'UPVD et la ville de Toulouges au titre de la chaire « Ambition pour les territoires » ;
- Convention de mécénat entre l'UPVD et le Groupe SCALA au titre de la chaire « Mobilité durable » ;
- Convention de mécénat entre l'UPVD et CITEOS au titre de la chaire « Mobilité durable ».

Membres composant le conseil : 32

Membres en exercice : 30

Membres présents ou représentés : 27

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

PJ : les conventions de mécénat susmentionnées

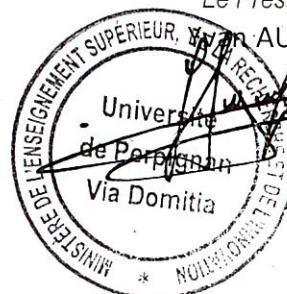
CPI : Fondation UPVD / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Fait à Perpignan, le 26 septembre 2025

Le Président

Yvan AUGUET



univ-perp.fr

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy

66860 PERPIGNAN Cedex 9

04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2025/26-09 n°12 du 26 septembre 2025

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université ;

Vu l'avis du conseil de l'institut universitaire de technologie de Perpignan du 9 septembre 2025 ;

Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique du 23 septembre 2025,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **Les tarifs du domaine agricole de l'UPVD-IUT à compter du 1er septembre 2025.**

Membres composant le conseil : 32

Membres en exercice : 30

Membres présents ou représentés : 27

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Perpignan, le 26 septembre 2025



Le Président,

Yvan AUGUET

PJ : tarifs susmentionnés

CPI : IUT / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy

66860 PERPIGNAN Cedex 9

04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2025/26-09 n°13 du 26 septembre 2025

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université ;

Vu l'avis du conseil de la faculté des sciences juridiques et économiques du 4 juillet 2025 ;

Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique du 23 septembre 2025,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **La convention relative au versement d'une subvention « Prépas Talents » au titre de l'année 2025/2026 entre l'UPVD et le Ministère de l'action publique, de la fonction publique et de la simplification.**

Membres composant le conseil : 32

Pour : 27

Membres en exercice : 30

Contre : 0

Membres présents ou représentés : 27

Abstention : 0

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 27

Fait à Perpignan, le 26 septembre 2025



Le Président,

Yvan AUGUET

PJ : convention susmentionnée

CPI : UFR SJE / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy

66860 PERPIGNAN Cedex 9

04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19



univ-perp.fr

yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2025/26-09 n°14 du 26 septembre 2025

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université ;

Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique du 23 septembre 2025,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **Le règlement du concours photographique PRISE DE VUEs Thème 2025-2026 : « Les aidants » 5ème édition.**

Membres composant le conseil : 32

Membres en exercice : 30

Membres présents ou représentés : 27

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Perpignan, le 26 septembre 2025



Le Président,

Yvan AUGUET

PJ : règlement susmentionné

CPI : DFCU / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy

66860 PERPIGNAN Cedex 9

04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2025/26-09 n°15 du 26 septembre 2025

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/CA 2023/02-06 n°14 du 2 juin 2023 relative au renouvellement du diplôme d'université (DU) Juriste Franco Espagnol ;
Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université ;
Vu l'avis du conseil de la faculté des sciences juridiques et économiques du 4 juillet 2025 ;
Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique du 23 septembre 2025,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **Le renouvellement du diplôme d'université (DU) Juriste Franco Espagnol pour une durée de deux ans.**

Membres composant le conseil : 32
Membres en exercice : 30
Membres présents ou représentés : 27
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0
Suffrage valablement exprimé : 27

Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Fait à Perpignan, le 26 septembre 2025

Le Président,



Yvan AUGUET

PJ : Dossier d'habilitation du DU susmentionné
CPI : DFCU / UFR SJE / Rectorat
Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2025/26-09 n°16 du 26 septembre 2025

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université ;
Vu l'avis du conseil de l'institut franco catalan transfrontalier du 30 avril 2025 ;
Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique du 23 septembre 2025,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **La création du diplôme d'université (DU) Certificat de langue catalane (CELCAT) niveau C1 pour une durée de deux ans.**

Membres composant le conseil : 32
Membres en exercice : 30
Membres présents ou représentés : 27
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0
Suffrage valablement exprimé : 27

Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Fait à Perpignan, le 26 septembre 2025



Le Président,

Yvan AUGUET

PJ : Dossier d'habilitation du DU susmentionné
CPI : DFCU / IFCT / Rectorat
Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2025/26-09 n°17 du 26 septembre 2025

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/CA 2024/13-12 n°28 du 13 décembre 2024 relative au projet de demande de financement 2025/2026 au Conseil Régional pour la formation des demandeurs d'emploi ;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université ;

Vu la décision n° CP/2025-05/09.03 du 23 mai 2025, attribuant la subvention objet de la présente convention ;

Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique du 23 septembre 2025,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **Le renouvellement de la convention dispositif ForPro Sup (Formation professionnelle dans l'enseignement supérieur) subvention de fonctionnement spécifique entre l'UPVD et la Région Occitanie au titre de l'année 2025/2026.**

Membres composant le conseil : 32

Membres en exercice : 30

Membres présents ou représentés : 27

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Perpignan, le 26 septembre 2025

Le Président,



Yvan AUGUET

PJ : convention susmentionnée

CPI : SFC-A / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy

66860 PERPIGNAN Cedex 9

04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2025/26-09 n°18 du 26 septembre 2025

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université ;

Vu l'avis de la commission recherche du conseil académique du 16 septembre 2025 ;

Vu l'accord des conseillers pour l'approbation dans leur ensemble des conventions recherche suivantes examinées par la commission recherche du conseil académique du 16 septembre 2025,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **Les conventions recherche suivantes :**

N°	1170
UR	LIPSEM
Responsable scientifique	Eric FRUCHART
Gestionnaire	UPVD
Financier	ENS Rennes
Montant (€ HT)	99 300
Partenaires	ENS Rennes
Date de début	01/09/2025
Durée	36 mois
Objet	Cofinancement Thèse Convention de reversement de crédits permettant de financer le contrat doctoral d'un élève normalien - Alizée SANTANAC

N°	1167
UR	CEFREM
Responsable scientifique	Carmen PALACIOS
Gestionnaire	UPVD
Financier	Office Français de la Biodiversité (OFB)
Montant (€ HT)	139 953
Partenaires	Office Français de la Biodiversité (OFB)
Date de début	signature
Durée	Jusqu'au 30/06/2029
Objet	Subvention / Recherche Contrat de coopération relatif au projet DEEPimpact : Développement d'une approche multi-échelle pour évaluer l'impact de l'Éco-Exposome Portuaire sur les juvéniles de poissons



N°	1165
UR	LIPSEM
Responsable scientifique	Elodie VARRAINE
Gestionnaire	UPVD
Financier	INTERREG POCTEFA
Montant (€ HT)	330 795
Partenaires	INEFC, Universidad Politécnica de Cataluna (UPC), Consorci Centre de Recerca Matematica (CRM), Institut Centre d'Esports de Muntanya del Pallars (ICEM), Centre Hospitalier Universitaire de Toulouse (CHUT)
Date de début	01/09/2025
Durée	33 mois
Objet	Subvention FEDER INTERREG Projet INTERREG POCTEFA NEUROMUNT

N°	1164
UR	ESPACE-DEV
Responsable scientifique	Fabienne DURAND
Gestionnaire	UPVD
Financier	INTERREG POCTEFA
Montant (€ HT)	430 651
Partenaires	INEFC, Fondation Killian Jornet
Date de début	01/09/2025
Durée	33 mois
Objet	Subvention FEDER INTERREG Projet INTERREG POCTEFA PRESAPTER

Membres composant le conseil : 32

Pour : 27

Membres en exercice : 30

Contre : 0

Membres présents ou représentés : 27

Abstention : 0

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 27

Fait à Perpignan, le 26 septembre 2025


Le Président,
Yvan AUGUET

PJ : conventions et accords susmentionnés

CPI : SRV / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy

66860 PERPIGNAN Cedex 9

04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19



univ-perp.fr